

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2021 a été voté le 31 Mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL

MONTANT BUDGET PRIMITIF = 656 413,15

Section de fonctionnement 509 822,92

Section d'investissement 146 590,23

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement par chapitre année 2021

Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	258 878,77
012	Charges de personnel	102 712,00
014	Atténuations de produits	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	29 876,87
66	Charges financières	2800,00
67	Charges exceptionnelles	250,00
023	Virement à la section d'investissement	99 091,74
042	Opérations d'ordre	1 213,54
	TOTAL	509 822,92

Recettes :

Elles se répartissent comme suit :

Chap.	Libellé	BP 2021
013	Atténuations de charges	628,71
70	Produits des services	36 604,75
73	Impôts et taxes	124 284,00
74	Dotations	63 149,15
75	Autres produits de gestion courante	6 869,84

77	Produits exceptionnels	250,00
	TOTAL	231 786,45
	RESULTAT REPORTE	278 036,47
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	509 822,92

FISCALITE

Concernant la fiscalité en 2021 :

Les taux communaux restent inchangés (pas d'augmentation par rapport à l'année 2020).

Le taux département de taxe foncière sur le foncier bâti, soit 21,35 %, vient s'ajouter au taux communal de 15,65 %

Taxe sur le foncier bâti : 37 %

Taxe sur le foncier non bâti : 98,24 %

DOTATIONS DE L'ETAT (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale, Dotation nationale de péréquation, Dotation élu local)

Les dotations prévues s'élèveront à 64 470 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projets de l'année 2021 sont les suivants :

Matériel de voirie (chargeur) pour un montant de 13 000 €

Frais d'étude pour l'aménagement d'un bâtiment technique et de stockage pour un montant de 20 000 €

Travaux de voirie pour un montant de 36 000 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a voté une somme de 2 250,00 euros au titre des subventions communales (associations).

ETAT DE LA DETTE

Capital restant dû au 31/12/2020 : 107 251,65 euros

RECETTES

Subventions d'investissement

Etat 3 000 €

Département 14 800 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

MONTANT BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT = 50 133,45

Section d'exploitation 41 141,81

Section d'investissement 8 991,64

A : SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation

Les recettes d'exploitation

Chapitres	BP 2021	Chapitres	BP 2021
Charges à caractère général	30 539,29	Produits des services	6 863,50
Charges de personnel	2 200,00		
Charges financières	555,28		
Virement à la section d'investissement	1 304,38	Opération d'ordre	4 132,01
Opérations d'ordre	6 542,86		
TOTAL DES DEPENSES	41 141,81	TOTAL DES RECETTES	10 995,51
		RESULTAT REPORTE	30 146,30
		TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	41 141,81

B : SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2021	Chapitres	BP 2021
Emprunts	3 715,23	Réserves	1 144,40
Opérations d'ordre	4 132,01	Opération d'ordre	6 542,86
		Virement de la section de fonctionnement	1 304,38
TOTAL DES DEPENSES	7 687,26	TOTAL DES RECETTES	7 534,16